

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 février 2012**  
~~~~~

**MARCHÉ DE TRAVAUX RESTAURATION DU PATRIMOINE BÂTI NON PROTÉGÉ TRANCHE 2  
AVENANT N°1 AU LOT 4 "MENUISERIE BOIS"**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 février 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Christian LASSALVY, Mme Maguelonne SUQUET, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. David CABLAT, Monsieur Christian DOUCE, M. Pascal DELIEUZE -M. Jean-Claude BOSCH suppléant de M. Jean-Marcel JOVER, M. Olivier LECOMTE suppléant de Mme Sylvie CONTRERAS, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Armando COSTA FARIA suppléant de M. Frédéric GREZES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Claude CROS suppléant de M. Jean-Pierre BOUDES

Procurations : M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE à M. Philippe SALASC, Mme Anne-Marie DEJEAN à M. Christian LASSALVY, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés : M. Jérôme CASSEVILLE, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Jean-Pierre DURET, M. André YVANEZ, M. Bernard DOUYSSET

Absents : M. Maurice DEJEAN, Mme Catherine JOSIEN, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE

Quorum : 23	Présents : 34	Votants : 37	Pour 37 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que la communauté de communes a engagé une seconde tranche de travaux au mois de juillet 2010 dans le cadre de sa politique de restauration du patrimoine bâti non protégé,

Vu que le programme comporte les restaurations de 7 ouvrages : fontaine abreuvoir le Plas à Argelliers, font de la Mayre à Campagnan, fontaine Molière à Gignac, Tour du télégraphe de Chappe à Saint-Bauzille de la Sylve, puits lavoir à Saint-Guiraud, lavoir à Saint-Paul et Valmalle, et fontaine fraîche à Tressan,

Considérant que l'exécution des travaux de restauration de la tour de télégraphe de Chappe à Saint-Bauzille de la Sylve a donné lieu à des modifications de prestations,

Considérant que le bilan financier global des travaux en plus et en moins fait apparaître une plus value de 4.578,00 € HT par rapport au montant initial du marché, soit 14,5 % du marché initial,


**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- D'approuver l'avenant n°1 au lot 4 du marché de travaux restauration du patrimoine bâti non protégé tranche 2 attribué à l'entreprise GUERIN, dont les détails figurent en annexe,
- D'autoriser le Président à signer cet avenant et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 578 le - 2 MARS 2012 Publication le - 5 MARS 2012 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le Identifiant de l'acte : 034-243400694-20120227-1MC19694-DE Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes 
--	--

Montant des prestations supplémentaires (HT) (avenant n°1)	4 578,00€
Montant initial du marché HT	31 520,00€
Nouveau montant du marché HT	36 098,00€
Pourcentage d'évolution par rapport au marché initial	14.5%